



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

remboursement

Question écrite n° 8332

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la revalorisation des tarifs de remboursement de la Sécurité sociale pour des actes chirurgicaux. Ces derniers n'ont, en effet, que peu évolué depuis 20 ans. À titre d'exemple il est éclairant de comparer le tarif Sécurité sociale de la pose d'une prothèse de hanche avec le taux d'inflation. Si l'on fixe comme base 100 ce tarif en 1990, on observe une courbe quasiment plate puisqu'en 2010, cet acte coûte 108. Pour un indice INSEE qui correspond à 100 en 1990, il est de 140 en 2010. Ainsi, le second a augmenté cinq fois plus vite que le premier. Devant l'inflation galopante, les chirurgiens du secteur I demandent une réévaluation régulière des tarifs des actes chirurgicaux. Devant le refus qui leur est opposé, ils sont contraints de pratiquer des dépassement d'honoraires afin d'offrir aux patients une chirurgie de qualité et préserver leur niveau de vie. Dès lors ce que la Sécurité sociale appelle « dépassement d'honoraires » est regardé par les professionnels comme un « complément » qui correspond en fait à la part non-remboursée des honoraires. De nombreux chirurgiens du secteur I sont contraints de se mettre en infraction avec la loi, en pratiquant des « dépassement d'honoraires », du fait qu'il leur est interdit de sortir de ce secteur pour intégrer le secteur II. L'assurance maladie s'était pourtant engagée à l'origine à rendre réversible le choix du secteur et à revaloriser régulièrement le tarif des actes. Sur les deux points, elle s'y est ensuite refusée. L'augmentation des charges et du prix des assurances ainsi que les investissements en matériel, nécessaires pour une médecine de qualité, rend l'augmentation du coût de chaque acte plus rapide que les très minimes revalorisations des remboursements. Les chirurgiens sont donc obligés de répercuter, sur leurs honoraires, cette augmentation. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement compte mettre fin à une situation hypocritement maintenue, et parfaitement intenable, en revalorisant les honoraires des chirurgiens du secteur I.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8332

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6004

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)